

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/05/19/2020041603/justel>

Dossier numéro : 2020-05-19/06

Titre

19 MAI 2020. - Arrêté ministériel fixant le nombre total d'heures subventionnables d'accueil temporaire 2020 et fixant le nombre maximal d'heures subventionnables d'accueil temporaire par service agréé pour l'année 2020. (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 12-06-2020 page : 43116

Entrée en vigueur : 01-01-2020

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)